

Grossesse : un suivi, des réponses

LE DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DES FUTURES MAMANS



Dans les centres médico-sociaux départementaux, les femmes enceintes sont accueillies et informées gratuitement par les équipes de Protection maternelle et infantile (PMI) et de planification familiale. L'accompagnement de médecins et sages-femmes est également proposé.



@Shutterstock

Avant la naissance

Vous attendez un enfant et habitez les Alpes de Haute-Provence : en liaison avec le suivi médical que vous avez choisi (médecin traitant, gynécologue-obstétricien), vous pouvez bénéficier dans les centres médico-sociaux...

- d'un suivi et de conseils individuels par une sage-femme de la PMI, dans le cadre d'entretiens, visites ou consultations pré-natales, et de séances collectives de préparation à la naissance.
- de consultations pré-natales effectuées par un médecin de planification ou un gynécologue médical.
- d'actions de prévention santé avec l'équipe du centre médico-social.

L'accompagnement se poursuit → [après la naissance](#).



Un centre médico-social est un lieu de services ouvert à tous. Il regroupe des professionnels de l'aide sociale et de la santé : assistant(e) social(e), éducateur, médecin, puéricultrice, sage-femme, conseiller en économie sociale et familiale, conseiller en insertion... C'est là que vous pouvez trouver écoute, conseil, réponses et aides pour votre grossesse et bien d'autres préoccupations : aides aux familles, dépistage, contraception, sexualité, vie de couple, protection de l'enfance...

13

CENTRES MÉDICO-SOCIAUX

dans les Alpes de Haute-Provence



Suivez-nous

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT

Département des Alpes de Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS 70216 -
04995

Digne-les-Bains CEDEX 9



04 92 30 04 00



Contact



Localiser

[Plan du site](#)

[Contact](#)

[Espace presse](#)

[Charte graphique](#)

[Mentions légales](#)

[Aide](#)

[Gestion des cookies](#)